

COMMISSARIAT AUX COMPTES
• MISSION D'AUDIT - ASSOCIATIONS

DOSSIER ANNUEL

Exercice.....

Du..... **Au**.....

CODE	ENTITE

CACHET DU CABINET	CHEF de MISSION
	INTERVENANT (S)



DOSSIER ANNUEL

INDEX GENERAL

▪ **DOSSIER DE BASE - ORGANISATION ET SYNTHESE**

- PLAN DE MISSION - BUDGET - ORGANISATION - ASPECTS FORMELS	A
- ELEMENTS DE SYNTHESE	B
- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	C
- EXEMPLAIRE DES COMPTES ANNUELS	D

▪ **CONTROLES PAR CYCLES**

- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (et COMMODAT)	E 1
- IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	E 2
- OPERATIONS FINANCIERES.....	E 3
- FONDS ASSOCIATIFS (dont legs et donations, subventions, fonds dédiés.....)	E 4
- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	E 5
- IMPOTS ET TAXES – DETTES FISCALES.....	E 6
- PERSONNEL – DETTES SOCIALES.....	E 7
- OPERATIONS EXCEPTIONNELLES.....	E 8
- AUTRES COMPTES.....	E 9
- STOCKS ET EN-COURS.....	F
- CREANCES ET PRODUITS D'EXPLOITATION (dont collectes, cotisations, subventions.....)	G
- DETTES ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	H

▪ <u>CONTROLE DE L'ANNEXE</u> (mentions spécifiques)	I
---	---

▪ <u>CONTROLES INTERIMAIRES ET PROCEDURE D'ALERTE</u>	K
--	---

▪ <u>DIVERS – NOTES D'ENTRETIEN - CORRESPONDANCE</u>	M
---	---

CAC

Note : L'organisation du présent dossier et les contrôles proposés constituent un guide destiné à faciliter la tâche du commissaire aux comptes, seul juge de l'opportunité de traiter ou de compléter les diverses rubriques.

**PLAN DE MISSION - BUDGET - ORGANISATION
ASPECTS FORMELS**

I N D E X

■ PLAN DE MISSION (NEP 100 et NEP 300)	A 1
■ LETTRE DE MISSION (NEP 210) – (voir DP)	
• COPIE LETTRE DE MISSION – AVENANT – LETTRE NOUVELLE.....	A 2
• COPIE ACCORD DE DEROGATION CRCC	
■ BUDGET - ECARTS - FACTURATION	A 3
■ RESUME DES INTERVENTIONS	A 4
■ PROCEDURES ET REVUES ANALYTIQUES	A 5
■ MISE A JOUR DES LIVRES OBLIGATOIRES - AUTRES FORMALITES.....	A 6
■ CONVOCATIONS.....	A 7
■ AUTRES DOCUMENTS OU INFORMATIONS EMANANT DE L'ENTITE.....	A 7

NEP - 230 - § 9

9. Le commissaire aux comptes documente ses travaux au fur et à mesure de leur réalisation et dans des délais compatibles avec leur revue.

Au-delà de la date de signature de son rapport, le commissaire aux comptes ne peut apporter aucune modification de fond aux éléments de documentation. Il ne peut y apporter que des modifications de forme ou revoir leur classement dans un délai de quatre-vingt-dix jours après la réunion de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

ELEMENTS DE SYNTHESE

I N D E X

■ POINTS EN SUSPENS	B 1
■ CONVENTIONS	B 2
• CONVENTIONS REGLEMENTEES	
■ SYNTHESE - ASPECTS GENERAUX DE LA MISSION	B 3
■ SYNTHESE - OBTENTION D'ELEMENTS PROBANTS	
• GENERALITES - TECHNIQUES DE COLLECTE	B 4
• CONTROLE DU BILAN D'OUVERTURE DE L'EXERCICE D'ENTREE EN FONCTION	P/M
• PROCEDURES ANALYTIQUES (VOIR A5)	P/M
• METHODES DE SONDAGES	B 4
• PARTIES LIEES	B 7
• EVENEMENTS POSTERIEURS	B 8
• CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	B 9
• DECLARATIONS DE LA DIRECTION	B 9
■ VERIFICATIONS SPECIFIQUES	B 10
• CONTROLE DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES collectées auprès du public	
■ SYNTHESE GENERALE DE LA MISSION	B 11
■ REVUE DE FIN DE MISSION	B 12
■ DECLARATION D'ACTIVITE	B 13

AUDIT DES COMPTES PAR CYCLE

I N D E X

CYCLE E

▪ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (ET COMMODAT).....	E 1
▪ IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	E 2
▪ OPERATIONS FINANCIERES.....	E 3
▪ FONDS ASSOCIATIFS.....	E 4
▪ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	E 5
▪ ETAT – FISCALITE.....	E 6
▪ PERSONNEL.....	E 7
▪ OPERATIONS EXCEPTIONNELLES.....	E 8
▪ AUTRES COMPTES.....	E 9

Rappel des principes comptables (PCG)

- IMAGE FIDELE
- COMPARABILITE / PERMANENCE DES METHODES
- CONTINUITE DE L'EXPLOITATION
- REGULARITE
- SINCERITE
- IMPORTANCE RELATIVE
- PRUDENCE

AUDIT DES COMPTES PAR CYCLE**I N D E X****CYCLE F****▪ STOCKS ET EN COURS.....****F 1****Rappel des principes comptables (PCG)**

- IMAGE FIDÈLE
- COMPARABILITÉ / PERMANENCE DES MÉTHODES
- CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION
- RÉGULARITÉ
- SINCÉRITÉ
- IMPORTANCE RELATIVE
- PRUDENCE

AUDIT DES COMPTES PAR CYCLE

I N D E X

CYCLE G

▪ CREANCES ET PRODUITS D'EXPLOITATION	G 1
- USAGERS ET COMPTES RATTACHES	G 1
- VENTES ET AUTRES PRODUITS	G 3
- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	G 3
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	G 4
- CONFIRMATION DIRECTE	G 5
- MODELE DE LETTRE	G 6

Rappel des principes comptables (PCG)

- IMAGE FIDELE
- COMPARABILITE / PERMANENCE DES METHODES
- CONTINUITE DE L'EXPLOITATION
- REGULARITE
- SINCERITE
- IMPORTANCE RELATIVE
- PRUDENCE

AUDIT DES COMPTES PAR CYCLE**I N D E X****CYCLE H**

▪ DETTES ET CHARGES D'EXPLOITATION	H 1
- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.	H 1
- ACHATS ET CHARGES EXTERNES	H 2
- CONFIRMATION DIRECTE	H 4
- MODELE DE LETTRE	H 5

Rappel des principes comptables (PCG)

- IMAGE FIDÈLE
- COMPARABILITÉ / PERMANENCE DES MÉTHODES
- CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION
- RÉGULARITÉ
- SINCÉRITÉ
- IMPORTANCE RELATIVE
- PRUDENCE

CONTROLE DE L'ANNEXE

F.T.

▪ RAPPEL

⇒ PCG Art 130-4

L'**annexe** complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

⇒ REGLEMENTS C.R.C 99-01

Associations et fondations : des informations sont donnés dans l'Annexe concernant :

Annexe

- **Les secteurs d'activités distincts**: information sectorielle avec ventilation, concernant le résultat comptable :

- .. part du résultat sur gestion libre
- .. part du résultat sur gestion conventionnée

- **Les fonds dédiés** :

- .. fonds dédiés sur subventions de fonctionnement et conventions de financement
- .. fonds dédiés sur ressources affectées provenant de la générosité publique
- .. fonds dédiés sur legs et donations

- **Les contributions volontaires** :

⇒ reglt CRC 99-01 : elles sont par nature effectuées à titre gratuit et correspondent :

- .. au bénévolat
- .. aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que de bien meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature, redistribués ou consommés en l'état par l'association ou la fondation.

⇒ l'inscription en comptabilité est soumise à conditions

.../...

CONTROLES INTERIMAIRES ET PROCEDURE D'ALERTE**I N D E X**

<u>CONTROLES INTERIMAIRES</u>	K 1
▪ EXAMEN GENERAL DE LA COMPTABILITE	K 1/1
▪ SITUATION AU REGARD DES ORGANISMES SOCIAUX	K 1/2
▪ SITUATION AU REGARD DES ADMINISTRATIONS FISCALES	K 1/3
▪ TRESORERIE (Banques - CCP)	K 1/4
▪ TRESORERIE (Caisse)	K 1/5
<u>SITUATION DE L'ENTITE</u>	K 2
<u>PROCEDURE D'ALERTE</u>	K 3

